A PROPOS
du Referendum des mineurs
Basly et Bexant

M. Bexant, le secrétaire du Syndicat d'Anzin, dont le Conseil national vient de nous informer, Pas-de-Calais tient autrier désavoue l'attitude dans la question du referendum a envoyé au *Réveil du Nord* une lettre, parait-il, très violente contre M. Basly. Le journal ne cite pas dans cette lettre le passage suivant :

Depuis quelque temps le citoyen Basly prend plaisir de n'attaquer aussi que notre président du syndicat, le citoyen Mann, et de telle façon que j'ai tout lieu de croire qu'il cherche à désunir entre ce que nous avons en tant de pensé à créer, la Fédération nationale des mineurs, et cela sans doute parce que depuis sa formation le syndicat du bassin d'Anzin n'a pas voulu suivre les conseils de Basly, pour des raisons que je n'ignore pas ici.

« Durant cette situation il est de mon devoir de m'en, lorsque cela que le public ouvrier sache bien jusqu'où il devra compter sur la chance qu'a pert de responsabilité.

« ... Je n'ai dit dans aucune de mes conférences que le referendum du 28 avril était fait en vue du calme de retraite, mais bien et surtout pour la protection solidaire pour les prévoyants de Montceau et j'en prends à témoin tous ceux qui m'ont entendu dans ces circonstances; même à celle d'Hirin, à laquelle assistaient plusieurs membres du syndicat du Pas-de-Calais. J'ai toujours et seulement affirmé que le referendum, s'il était en faveur de la prévoyance, pèserait d'un grand poids auprès du gouvernement pour faire absorbir à l'avenir les trois grandes réformes que nous réclamons : la loi des Retraites, la loi sur la réparation et le minimum de salaires, pour lesquels points nous avons accordé le vendredi de un mois.

« C'est là la vérité sur ce premier point.

« ... Au deuxième point je dis, au sujet de ce qui se passe en assemblée générale, à la réunion qui vient hier à l'Hôtel de l'Univers, à Arras :

« — Basly nous demande ce que farait le bassin d'Anzin si les ouvriers se sont dominant pas grin « de cause et si la grève éclatérait avec le Pas-de-Calais ?

« Mann répondit en ces termes :

« — Vous nous avez convoqués pour réclamer ensemble une manifestation. Il est même mais vous ne nous avez pas demandé en nous convoquant notre avis dans le cas où nous n'aurions pas gain de cause et nous nous mettrions en grève. Cette question ne nous syant pas été posée, nous n'avons pas à soumettre pour la discuter en réunion des délégués et de leur nous n'avons pas reçu mandat pour vous dire aujourd'hui si oui ou non le bassin d'Anzin fera grève avec vous, mais qu'en tout cas ce bassin ne fera pas que les ouvriers gagnaient assez bien leur vie. D'ailleurs nous ne sommes que deux délégués, mais malgré cela s'il s'agissait de la chance nous prendrions en grève. Cette décision